

# COMMENT METTRE EN PLACE LA VSME DANS SA PME ?

## 1. COMPRENDRE LES ENJEUX DE DURABILITÉ

🔍 Avant de se lancer, identifiez les attentes de vos parties prenantes :

→ Clients, partenaires, financeurs, collaborateurs...

Posez-vous la question : quelles données ESG attend-on de moi ?



## 2. CHOISIR LE MODULE ADAPTÉ

💡 Deux approches possibles :

**Le module basique :** 11 divulgations essentielles

→ pour structurer une première démarche ESG

**Le module complet :** pour les PME matures ou sollicitées

✅ Conseil : commencez simple avec le basique, puis évoluez vers le complet si besoin.

## 3. COLLECTER LES DONNÉES UTILES

Préparez une grille de collecte incluant :

- Énergie consommée (factures)
- Données RH (parité, formation, conditions de travail...)
- Informations environnementales (gestion des déchets, émissions)
- Actions sociales ou locales

🔧 Utilisez des outils simples (tableurs, indicateurs clés, solutions de type Envoria ou Greenly)



## 4. RÉDIGER UN PREMIER RAPPORT ESG

Le rapport peut être :

- Chiffré : indicateurs précis
- Narratif : engagement, projets, vision durable

📢 Diffusez-le à vos parties prenantes (site, annexes financières, appels d'offres, etc.)

## ASTUCES POUR RÉUSSIR

- ✅ Impliquez un référent interne RSE
- ✅ Valorisez les petites actions concrètes
- ✅ Adoptez un ton clair, humain et sincère
- ✅ Faites évoluer le reporting année après année



greenviz.fr  
hello@greenviz.fr  
06 27 75 88 44